



ROTARY CLUB DE RAMBOUILLET

association loi de 1901 fondée en 1956

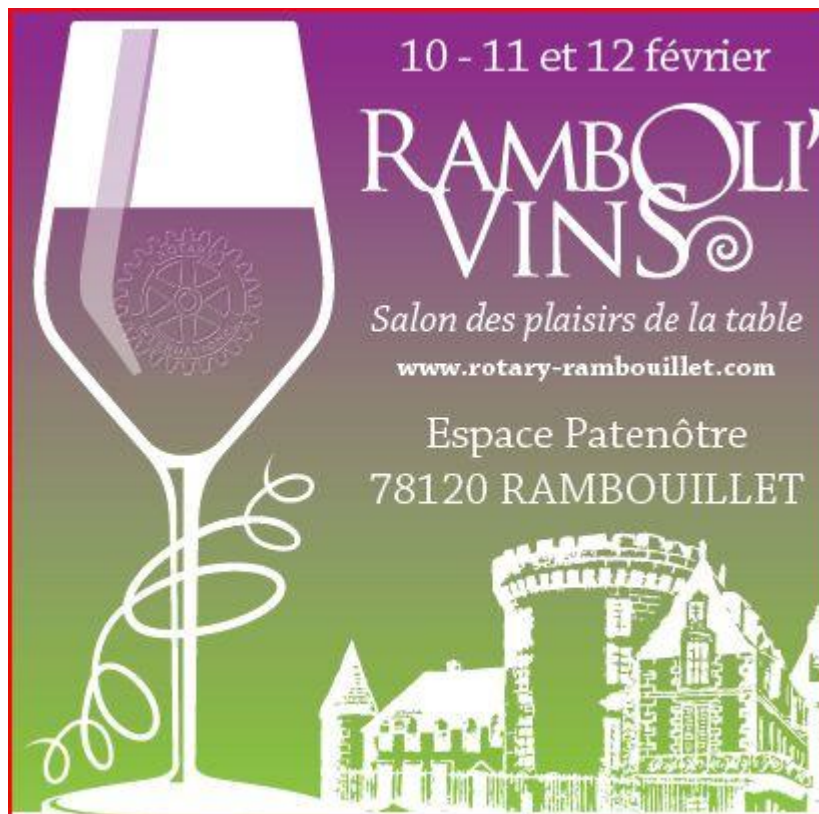
MEMBRE DU ROTARY INTERNATIONAL - District 1660

Ramboli'vins

le salon des plaisirs de la table de Rambouillet

1ère édition

10, 11 & 12 février 2012



Espace Patenôte – 65 rue Gambetta
78120 Rambouillet

Renseignements & Correspondance :

Michel Frugier

4, rue des Yvelines 78120 – Rambouillet Tél. : 01.34.83 17 86

rambolivins@rotary-rambouillet.com

LE RAMBOLI'VINS

1- ORGANISATION :

Ce salon est organisé par le **ROTARY CLUB de RAMBOUILLET**, club-service, association loi de 1901 membre du Rotary International.

Le prix d'entrée est de 4€, avec un verre-dégustation offert.

Son bénéfice est intégralement affecté aux actions professionnelles et sociales du Rotary.

2- THEME :

Salon du vin, et des plaisirs de la table (vins, gastronomie, art de la table)

3- EXPOSANTS :

40 (dont 30 vigneron : environ 120 appellations)

Un seul exposant (viticulteur indépendant) par appellation.

4- STANDS :

40 stands de 4m² (2m par 2m) équipé d'une table de 1,80m, et délimité par claustrât
tarif : 75€ le m², soit : prix total : 300€ (prix non assujetti à la TVA)

en option : - 2 prises de courant (disjoncteur différentiel 16A) : 60€

- repas de l'Amitié , le samedi soir : 25€/personne

Offert : 100 invitations, consigne gratuite

5- EMPLACEMENT DU SALON :

A Rambouillet, ville résidentielle de 28.000 habitants (zone de chalandise directe de 40,000habitants) au pouvoir d'achat élevé, à 50km de Paris.

Le salon est organisé rue Gambetta 78120 Rambouillet, en plein centre ville, devant la Salle de Fêtes municipale, dans un chapiteau de 300m² chauffé et gardé.

Un second salon (37^e édition du Salon des Antiquaires de Rambouillet : en moyenne, 2000 visiteurs) est organisé aux mêmes dates, par le Rotary-Club, Espace Patenôtre, en face du chapiteau, et toute la communication et l'organisation sont conçues afin de faire bénéficier au maximum le salon de cette synergie.

6- CALENDRIER & HORAIRES

Le salon est ouvert au public les 10, 11 et 12 février 2012.

ACCUEIL DES EXPOSANTS : Jeudi 9 février de 14h à 20h et/ou vendredi 10 de 8h à 13h

AMÉNAGEMENT DES STANDS : Vendredi de 8h à 14h

INAUGURATION OFFICIELLE : Vendredi 10 février à 19h

HORAIRES : Vendredi 10 février : de 15h à 19h

Samedi 11 et dimanche 12 : de 10h à 18h

LIBÉRATION DES STANDS : Dimanche 12 au soir et Lundi 13 février jusqu'à 12h



7- UNE PUBLICITE IMPORTANTE

Elle est assurée par :

- ↗ 15000 invitations distribuées
- ↗ publicité internet
- ↗ Flyers, affiches et panneaux en zones urbaines
- ↗ Annonces dans la Presse Régionale et Radios locales
- ↗ Publicité en bordure du réseau routier régional

8- UN GARDIENNAGE EFFICACE

Il est mis en place par l'organisateur dans les conditions précisées dans le Règlement intérieur du Salon

9- COMMODITES ET SERVICES

Différents services sont disponibles :

- ↗ Parking,
- ↗ Toilettes,
- ↗ Bar, Repas sur commande

10- ACCES EN CAMION

L'accès au chapiteau est rendu aisé pour les exposants

11- RENSEIGNEMENTS ET CORRESPONDANCE

Michel Frugier 4, rue des Yvelines - 78120 - Rambouillet
Tél. : 01.34.83.17.86 - [Mail : rambolivins@rotary-rambouillet.com](mailto:rambolivins@rotary-rambouillet.com)

12- INSCRIPTION

En retournant la fiche d'inscription ci-après, accompagnée d'un chèque d'acompte de 50% à valoir sur le prix du stand. Le chèque, établi à l'ordre de Rotary-Club, ne sera pas encaissé avant le Salon.



REGLEMENT DU SALON

DEMANDE D'INSCRIPTION

1. La demande de participation doit parvenir à l'organisateur remplie et signée par la personne ayant qualité pour s'engager ou engager la société qu'elle représente, et accompagnée du règlement de 50% du montant de la réservation.
2. Le solde du montant de la participation sera versé le 15 décembre.
3. Le comité de sélection étudie les demandes de réservation dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (fiche d'inscription + chèque d'acompte) , et se réserve expressément le droit d'écarter une demande sans avoir à motiver sa décision et sans que le demandeur puisse prétendre, de ce chef, à une quelconque indemnité.
4. La demande de participation agréée par l'organisateur devient pour le demandeur définitive.
5. Le demandeur s'interdit formellement de céder ou sous-louer tout ou partie de l'emplacement attribué et de se substituer même gratuitement une tierce personne. Ces interdictions sont de rigueur.
6. Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, l'auteur d'une demande de participation renoncerait ou ne pourrait participer à la manifestation, le montant de sa réservation demeurerait entièrement acquis à l'organisateur.
7. Au cas où un exposant serait débiteur, à quelque titre que ce soit, vis à vis de l'organisateur, celui-ci pourra exercer son droit de rétention sur les marchandises et le matériel lui appartenant, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.
8. Si, pour quelque cause que ce soit, l'exposition ne pouvait se tenir en tout ou partie, les droits d'emplacements seront remboursés aux exposants sous déduction de leur quote-part de droits et frais divers, relatifs à la manifestation, engagés par l'organisateur.

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

9. L'organisateur se réserve le droit d'attribuer au demandeur tout emplacement de son choix, sans avoir à motiver sa décision. Aucun emplacement n'est attribué à titre définitif, même dans le cas de participation du demandeur à une manifestation antérieure.
10. Au cas où l'organisateur viendrait à le lui demander, l'exposant s'engage, à première demande, et sans pouvoir prétendre de ce chef à aucune indemnité, à transférer sans délai sa marchandise sur tel autre emplacement que l'organisateur avisera.
11. Les emplacements devront obligatoirement être occupés à la date fixée pour l'ouverture de la manifestation. Dans le cas contraire, le demandeur autorise l'organisateur à en disposer à son gré, sans aucune indemnité ou quelconque dédommagement.
12. L'exposant prend sans réserve à sa charge, dans le cas d'un échange d'emplacement, le coût de tout branchement ou modification de branchement électrique.
13. L'exposant s'engage à maintenir ouvert son stand ou emplacement du début de l'exposition jusqu'à la clôture de celle-ci, et selon les horaires d'ouverture précisés dans le présent dossier de demande de participation.

GARANTIE ET ASSURANCES

14. Il est convenu de façon expresse entre l'exposant et l'organisateur que ce dernier ne pourra à aucun titre être tenu responsable d'un quelconque préjudice subi par l'exposant ou son personnel du fait d'acte délictueux (tel que vol ou vandalisme notamment) ou accidentel (corporel, bris de marchandises, dégâts des eaux notamment) intervenu dans l'enceinte de la manifestation et affectant les personnes ou encore les marchandises exposées ou entreposées.
15. L'exposant devra répondre de tout fait, actif ou passif, délictueux ou accidentel, de son fait, du fait de son personnel, des animaux dont il a la garde, des matériels utilisés, des marchandises exposées ou entreposées causant un dommage à autrui.
16. L'exposant devra donc faire son affaire personnelle de l'assurance contre les risques exposés aux deux alinéas précédents.
17. L'exposant s'engage à faire son affaire personnelle d'assurer comme il le jugera convenable, pendant toute la durée de la manifestation, la garde et la surveillance de la marchandise exposée.
18. L'organisateur assurera toutefois un gardiennage de nuit pendant toute la durée de la manifestation, ceci sans présomption de responsabilité.

JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTESTATION :

19. En cas de contestation, les Tribunaux de Versailles sont seuls compétents, même en cas d'appel en garantie.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU RAMBOLI'VINS

Raison Sociale :
Noms et Prénoms :
N° R.C. :
Adresse :

Adresse mail : Tél. fixe: Portable :
Appellation : Produits exposés :

N° emplacement stand souhaité : Surface souhaitée: m²

Coût du stand : 300 € (trois cents euros) non assujetti à la TVA,
Option : Branchement électrique (2 prises) : 60€ (soixante euros)
Repas de l'amitié (samedi soir) : 25€ x pers. = € **Total :€**
Acompte : 50% du total

La facture relative à cette participation qui confirmera l'accord ferme de l'organisateur sera envoyée aussitôt. Un plan de situation y sera joint.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du salon Ramboli'vins organisé par le Rotary-Club de Rambouillet, et de son règlement intérieur. Je m'engage à les respecter.

Je confirme par la présente ma participation ferme et définitive au Salon des Ramboli'vins de Rambouillet 2012.

Je joins un chèque de..... € correspondant à 50% de ma participation, et j'adresserai le solde le 15 décembre 2011. (les règlements sont à libeller à l'ordre de « Rotary Club de Rambouillet », les chèques seront remis à l'encaissement après le salon).

Fait à, le

SIGNATURE DE L'EXPOSANT
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Cachet Commercial :

VISA DE L'ORGANISATEUR

Désignation de l'emplacement attribué :

EN CAS DE NON PARTICIPATION

COUPON REPOSE DE COURTOISIE

Si vous ne souhaitez pas participer à ce Salon, nous vous remercions de bien vouloir retourner le présent coupon à l'adresse indiquée ci-dessous afin de nous permettre de connaître votre décision et de nous faciliter le suivi des demandes d'inscription.

Madame / Monsieur ne participera pas au Salon 2012.

Signature

Fiche à retourner à : Ramboli'vins, c/o **Michel Frugier - 4, rue des Yvelines - 78120 – Rambouillet**

Ramboli'vins

Liste des hôtels

Vous trouverez ci-joint les coordonnées d'un certain nombre d'hôtels.

L'Office du Tourisme de Rambouillet se tient à votre disposition pour vous guider et vous aider à trouver un hôtel ou une chambre d'hôte.
N'hésitez pas à le contacter : 33 (0) 1 34 83 21 21.

En cas de problème, nous sommes également à votre disposition au : 33 (0) 1 34 87 08 14

Mercure Rambouillet Relays du château ***

place de la Libération - 78120 Rambouillet
Informations 01 34 57 30 00

Etap Hôtel

5 rue Joseph Jacquard ZA du bel air - 78120 Rambouillet
Informations 08 92 68 31 84

Amarys **

73 rue de la louvière - 78120 Rambouillet
Informations 01 34 85 62 62

Saint-Charles **

15 rue de Groussay - 78120 Rambouillet
Informations 01 34 83 06 34

Ibis **

2 rue Pierre Métairie ZA le bel air - 78120 Rambouillet
Informations 01 30 41 78 50

Première classe

rue Joseph Jacquard ZA le bel air - 78120 Rambouillet
Informations 08 92 70 71 36

Noctuel *

2 bis rue Pierre Métairie ZA le bel air - 78120 Rambouillet
Informations 01 34 85 58 58

Le petit parc

1 rue du petit parc - 78120 Rambouillet
Informations 01 30 41 13 50

A la Biche

48 rue de groussay - 78120 Rambouillet
Informations 01 34 83 00 67

À 5 km

Villa Marinette

20 avenue du Général de Gaulle - 78120 Gazeran
Informations 01 34 83 19 01

À 5 km

Le Chêne Pendragon

17, Rue de la Croix Blanche - 78610 Saint-Léger en Yvelines
Informations 01 34 86 30 11

À 9 km

Le bon accueil

34 route de Rambouillet - 78125 Saint-Hilarion
Informations 01 34 83 50 01

À 12 km

Abbaye des Vaux de cernay

Domaine des Vaux de Cernay - 78720 Cernay-la-ville
Informations 01 34 85 23 00

La Ferme des Vallées

Domaine des Vaux de Cernay Auffargis
78610 Cernay-la-ville
Informations 01 30 46 32 42

Hôtel des Haras

Domaine des Vaux de Cernay 78720 Cernay-la-ville
Informations 01 34 85 23 00

À 15 km

L'Auberge de l'Etoile

89 rue Charles de Gaulle - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Informations 01 30 41 20 30

À 16 km

Bulle Hôtel

rue Ampère Laennec - 78310 Coignières
Informations 01 34 61 19 91